

Question présentée par le député :

M. Jacques Béné

Date de dépôt : 13 mars 2014

Question écrite urgente

Initiative sur les salaires minimums : quelles conséquences possibles pour le canton de Genève ?

L'initiative populaire fédérale « Pour la protection de salaires équitables (Initiative sur les salaires minimums) » sera soumise au vote du peuple et des cantons le 18 mai prochain. Cette initiative pose principalement deux exigences : d'une part que la Confédération et les cantons encouragent l'inscription de salaires minimaux dans les conventions collectives de travail (CCT), d'autre part que le salaire minimal légal se monte à 22 F par heure – soit à un peu plus de 4 000 F par mois pour un travail à plein temps (42h/sem.), sans 13^e salaire.

Le canton de Genève bénéficie d'une économie ouverte et d'un marché du travail flexible. Dans ce contexte favorable à la croissance, l'acceptation de l'initiative sur les salaires minimums provoquerait une lourde atteinte au marché de l'emploi genevois et mettrait en danger le partenariat social et ses principaux outils, à savoir les conventions collectives de travail et les contrats types. Autant les actifs que les PME en seraient les victimes. Dans ce contexte, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Les pays de l'Union européenne qui ont instauré un salaire minimal sont souvent confrontés à des pertes de compétitivité de leurs entreprises ainsi qu'à un tassement des salaires vers le bas. Tel est le constat pour la France avec l'instauration du SMIC. Dans ce contexte, quelle est la position du Conseil d'Etat face à l'initiative sur les salaires minimums et quelles conséquences aurait, à ses yeux, une acceptation de l'initiative sur la compétitivité de l'économie et l'implantation d'entreprises dans le canton ?*

2. *Une acceptation de l'initiative aurait des conséquences directes sur les emplois dont le salaire horaire actuel est inférieur à 22 F. Pour l'ensemble de la Suisse, on part de l'hypothèse qu'une acceptation de l'initiative entraînerait un relèvement des salaires d'environ 9,5 % des actifs, soit quelque 390 000 emplois (chiffres du Conseil fédéral, 2013). A combien le nombre d'emplois concernés est-il estimé dans le canton de Genève et quelles conséquences en résulterait-il, selon le Conseil d'Etat, pour les branches concernées ? Le Conseil d'Etat pense-t-il que l'acceptation de l'initiative aurait des conséquences sur le travail au noir ?*
3. *Quelles conséquences particulières l'acceptation de l'initiative pourrait-elle avoir pour le canton de Genève en tant que canton frontalier ? Quelle appréciation fait le Conseil d'Etat sur un éventuel « effet d'attraction » des travailleurs étrangers et/ou frontaliers ?*
4. *L'initiative demande « d'encourager les conventions collectives de travail ». Le système des conventions collectives se développe depuis plus de cent ans en Suisse. Le nombre de conventions collectives de travail (CCT) déclarées de force obligatoires a augmenté de façon importante depuis 1995, ce qui montre bien que le partenariat social gagne en importance et qu'il fonctionne aussi sans l'intervention de l'Etat. Quelles seraient, de l'avis du Conseil d'Etat, les conséquences d'une acceptation de l'initiative sur le développement du partenariat social ainsi que sur les CCT et les contrats types ?*
5. *Les jeunes apprentis, les étudiants ou les personnes désireuses de se réinsérer dans la vie professionnelle ont, souvent, des salaires de départ inférieurs au minimum exigé par l'initiative. Existe-t-il des données statistiques chiffrant le nombre de personnes qui seraient touchées par l'initiative dans les différents groupes susmentionnés ? Quelles conséquences l'acceptation de l'initiative aurait-elle, de l'avis du Conseil d'Etat, sur ces groupes de personnes en particulier ainsi que sur le chômage et les coûts de l'assurance-chômage et de l'aide sociale en général ?*
6. *Le système de la formation professionnelle duale constitue l'un des piliers du modèle qui fait le succès de la Suisse. Formation professionnelle et formation continue permettent aux personnes d'acquérir des compétences et de se protéger contre un risque d'exclusion du marché du travail. Que pense le Conseil d'Etat des conséquences de l'initiative sur la formation professionnelle, en*

particulier sur l'apprentissage et la motivation des jeunes à effectuer un apprentissage ? Quelles seraient les conséquences sur les formations avec attestation fédérale et la motivation des entreprises à offrir des places d'apprentissage ?

Je remercie vivement le Conseil d'Etat pour ses réponses qui intéresseront, à n'en point douter, bon nombre de nos concitoyens.